

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du 20 avril 2026

Séance du 20 avril 2026 - Ouverture de séance à 20h30.

Étaient présents : M. Pierre BOULDOIRES, Mme Christiane LUTRAND, M. Pierre VAYSSADE, Mme Nicole CROS, M. Sébastien LAURENT, Mme Frédérique BONNET, M. Joël DIJOLS, Mme Manon COLLAS, M. Olivier TURLAN, Mme Mylène REY, M. Ludovic GRAVILLON.

Sébastien LAURENT a été nommé secrétaire.

1°) Lecture du procès-verbal de la séance du 20/03/2026 :

Approbation à l'unanimité.

2°) Présentation des Comptes Financiers Uniques 2025 :

- Budget principal arrêté à :
 - Fonctionnement : Dépenses : 282 461.52€ - Recettes : 416 199.23€
 - Investissement : Dépenses : 110 512.15 € - Recettes : 127 480.60€
- Budget assainissement arrêté à :
 - Exploitation : Dépenses : 21 250.37€ - Recettes : 21 569.74€
 - Investissement : Dépenses : 15 616.65€ - Recettes : 16 608.40€
- Budget lotissement Les Oulières arrêté à :
 - Fonctionnement : Dépenses : 1 647.82€ - Recettes : 1 647.82€
 - Investissement : Dépenses : 7 477.34€ - Recettes : 0.00€

Approbation à l'unanimité.

3°) Affectation des résultats 2025 au budget 2026 du budget de la Commune : Résultat 2025 : 133 737.71 € - Excédent antérieur : 113 913.37 €. Il convient d'affecter 247 651.08 € au fonctionnement, au budget 2026. Approbation à l'unanimité des membres présents.

4°) Affectation des résultats 2025 au budget 2026 du budget Assainissement :

Résultat 2025 : 319.37 €. Excédent antérieur : 6 408.65 €. Il convient d'affecter la somme de 6 728.02 € au budget 2026. Approbation à l'unanimité des membres présents.

5°) Vote du budget primitif de la Commune :

- ❖ Budget communal : 835 109.41 €
 - ◆ Fonctionnement : 569 097.64 €
 - ◆ Investissement : 266 011.77 €

Approbation à l'unanimité des membres présents.

6°) Vote du budget primitif de l'Assainissement :

- ❖ Budget assainissement : 56 621.28 €
 - ◆ Exploitation : 28 215.20 €
 - ◆ Investissement : 28 406.28 €

Approbation à l'unanimité des membres présents.

7°) Vote du budget primitif du Lotissement :

- ❖ Budget lotissement : 331 034.60 €
 - ◆ Fonctionnement : 166 245.90 €
 - ◆ Investissement : 164 788.70 €

Approbation à l'unanimité des membres présents.

8°) Vote des taxes et autres redevances : Le Conseil Municipal a validé le maintien des taux inchangés depuis 2024 des taxes foncières bâties (37.70), non-bâties (77.51) et taxes d'habitation (9.78) pour l'année 2026, notamment dans le cadre de la mise en place d'un pacte financier fiscal au sein de la communauté de communes Aubrac Carladez et Viadène. Approbation par à l'unanimité.

9°) Délibération approuvant le régime de fongibilité des crédits du budget annexe M49 : Approbation à l'unanimité des membres présents

10°) Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) : Approbation à l'unanimité des membres présents

11°) Délibération du conseil municipal acceptant une solution mutualisée pour l'emploi d'un délégué de protection de données SMICA : Approbation à l'unanimité des membres présents

12°) Vote des subventions aux associations : Subventions versées aux associations pour un montant total de 5 700 €. Approbation à l'unanimité des membres présents

13°) Questions diverses :

- Recours à un renfort pour la saison estivale auprès de l'employé communal : Approbation à l'unanimité des membres présents

La séance est levée à 23h32.